



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Financement

Question écrite n° 50891

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les réductions du fonds interministeriel de la formation professionnelle et de la promotion sociale qui vont entrainer la suppression des credits que la formation professionnelle allouait jusqu'alors aux centres de formation de l'education populaire. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour eviter que ce desengagement de l'Etat n'aboutisse a la suppression de nombreux centres de formation.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, certains organismes de formation et des stagiaires se sont inquietes de la suppression des credits du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale affectes aux depenses de fonctionnement du programme des ministeres et de la reduction correspondante de la dotation retenue pour la remuneration des stagiaires. Cette decision, prise a l'occasion de la preparation du projet de loi de finances pour 1992, a eu un effet immediat des le dernier trimestre 1991, car la programmation habituelle du dispositif conventionnel de la formation professionnelle et des decisions relatives a la remuneration des stagiaires comporte des incidences financieres sur le budget de l'exercice suivant. Conscient des difficultes d'application de cette decision, notamment a cause des delais tres courts ne permettant pas les adaptations necessaires, le Gouvernement a rapidement mis en oeuvre une concertation interministerielle avec pour objectif de rechercher des solutions aux problemes exprimes par les centres de formation et les stagiaires. C'est ainsi que des mesures d'ordre budgetaire ont pu etre prises permettant a l'ensemble des ministeres ayant un programme de formation professionnelle d'assurer le financement des stages pluriannuels et de ceux qui s'engagent au plus tard au courant du dernier trimestre 1991, la remuneration des stagiaires etant maintenue. Avant la fin de l'annee, le programme des stages devant commencer en 1992 sera arrete dans un souci de maintenir les informations repondant a des besoins prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50891

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4901